PROCÈS VERBAL

2e SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014-2015

4e séance ordinaire du Conseil d'administration

20 décembre 2014 – 14h30

8297 rue Foucher, Montréal (Québec) Canada

Ont été convoqués:

M. Joel Neves Briard – président du conseil dadministration
Mme Weronika Jakubowska – secrétaire du conseil d'administration
Mme Camille Pelletier Vernooy – administratrice et présidente exécutive
Mme Chérine Zaïm – trésorière et vice-présidente aux finances
Mme Catherine Ji – administratrice
M. Yassen Tcholakov – administrateur
Mme Jouhayna Bentaleb – administratrice

Étaient présents:

M. Joel Neves Briard – président du conseil d'administration
Mme Camille Pelletier Vernooy – administratrice et présidente exécutive
Mme Weronika Jakubowska – secrétaire du conseil d'administration
Mme Chérine Zaïm – trésorière et vice-présidente aux finances
M. Yassen Tcholakov – administrateur
Mme Jouhayna Bentaleb – administratrice
Mme Catherine Ji – administratrice

RÉF. PV-CA04-141220

Point premier : Points statutaires

1.1. Ouverture

Le quorum est constaté à 14h45.

1.2. Élection d'un(e) président(e) d'assemblée

Sur proposition de Mme Jouhayna Bentaleb et dûment appuyé par Mme Chérine Zaïm, il est résolu :

Que M. Joel Neves Briard agisse à titre de président d'assemblée.

Sur la proposition d'élection, le vote n'est pas demandé.

CA-14150017 *Adopté à l'unanimité*

1.3. Élection d'un(e) secrétaire d'assemblée

Sur proposition de M. Joel Neves Briard et dûment appuyé par Mme Jouhayna Bentaleb, il est résolu :

Que Mme Weronika Jakubowska agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Sur la proposition d'élection, le vote n'est pas demandé.

CA-14150018 *Adopté à l'unanimité*

1.4. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Joel Neves Briard et dûment appuyé par Mme. Weronika Jakubowska, il est résolu :

Que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. *Points statuaires*
   - *1.1 Ouverture*
   - *1.2 Élection d'un président*
   - *1.3 Élection d'un secrétaire*
   - *1.4 Adoption de l'ordre du jour*
   - *1.5 Adoption du procès-verbal de la 1e séance du CA (RÉF. PV-CA01-140907)*
   - *1.6 Adoption du procès-verbal de la 2e séance du CA (RÉF. PV-CA02-141013)*
   - *1.7 Adoption du procès-verbal de la 3e séance du CA (RÉF. PV-CA03-141201)*

2. *Affaires prioritaires*
   - 2.1 *Période de commentaires sur les procès-verbaux des séances du CE*
     - i. *PV-CE04-141025, point 3.2 - Nouveaux partenaires*
     - ii. *PV-CE05-141123, point 3.1 - Red Party*
     - iii. *PV-CE05-141123, point 6.2 - Convention Laval*
   - 2.2 *Présentation de l'exercice financier se terminant le 30 novembre 2014*
   - 2.3 *État de l'exécution du plan stratégique en date du 30 novembre 2014*

   DÉPART DE LA PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE AUX FINANCES

   - 2.4 *Audit de l'exercice financier se terminant le 30 novembre 2014*

3. *Affaires courantes*
   - 3.1 *Structure interne du conseil d'administration*

4. *Points statuaires*
   - 4.1 *Varia*
   - 4.2 *Levée*

Sur la proposition principale, le vote n'est pas demandé.

CA-14150019 *Adopté à l'unanimité*

1.5. Adoption du procès-verbal de la première séance du CA

Sur proposition de M. Joel Neves Briard et dûment appuyé par Mme Jouhayna Bentaleb, il est résolu :

Que le procès verbal de la première séance du conseil d'administration (ref. PV-CA01-140907) soit adopté.

Sur la proposition principale, le vote n'est pas demandé.

CA-14150020 *Adopté à l'unanimité*

1.6. Adoption du procès-verbal de la deuxième séance du CA

Sur proposition de M. Joel Neves Briard et dûment appuyé par Mme Jouhayna Bentaleb, il est résolu :

Que le procès verbal de la deuxième séance du conseil d'administration (ref. PV-CA02-141013) soit adopté.

Sur la proposition principale, le vote n'est pas demandé.

CA-14150021 *Adopté à l'unanimité*

1.7. Adoption du procès-verbal de la troisième séance du CA

Sur proposition de M. Joel Neves Briard et dûment appuyé par Mme Chérine Zaïm, il est résolu :

Que le procès verbal de la troisième séance du conseil d'administration (ref. PV-CA03-141201) soit adopté.

Sur la proposition principale, le vote n'est pas demandé.

CA-14150022 *Adopté à l'unanimité*

Point second : Affaires prioritaires

2.1. Période de commentaires sur les procès-verbaux des séances du CE

i. PV-CE04-141025, point 3.2 - Nouveaux partenaires
M. Yassen Tcholakov mentionne que les partenaires financiers devraient être choisis en tenant compte des prises de positions de l'organisme, citant l'exemple de Porsche et le développement durable. Mme Camille Pelletier-Vernooy mentionne que le conseil exécutif tient compte des possibles conflits, et qu'aucun engagement n'a encore été prise : les discussions visent uniquement à identifier les partenariats possibles.

ii. PV-CE05-141123, point 3.1 - Red Party
Le conseil d'administration demande à ce que toute levée de fonds, incluant celle pour le Red Party s'effectue avec le compte Paypal de l'organisme. Aucune transaction devrait être menée avec des comptes personnels.

iii. PV-CE05-141123, point 6.2 - Convention Laval
Suite à plusieurs rencontres avec la faculté, il a été établi que deux conventions seront signées cette année, soit une pour le SCOPE et une autre pour le SCORE.

2.2. Présentation de l'exercice financier se terminant le 30 novembre 2014

Mme Chérine Zaïm dirige une présentation des états financiers du premier trimestre financier de l'année 2014-2015. Selon elle, l'organisme est en bonne santé financière.

À des fins de transparence, Mme Zaïm mentionne deux erreurs survenues durant le premier exercice financier :

- Le montant d'un remboursement effectué à M. Yassen Tcholakov était supérieur à la valeur juste. M. Joel Neves Briard demande à Mme Zaïm de veiller à ce que ledit montant (170$) soit remboursé à l'organisme.
- Le montant d'un remboursement effectué pour un transport de co-voiturage était légèrement erroné (différence de +/- 1$). M. Neves Briard mentionne que la différence est triviale et remercie Mme Zaïm pour son honnêteté.

Le conseil d'administration souligne l'excellent travail de Mme Zaïm et lui félicite pour sa diligence exceptionnelle.

2.3. État de l'exécution du plan stratégique en date du 30 novembre 2014

Une grille a été mise en place sur afin de faciliter le suivi du plan stratégique. Ce document qui servira à évaluer l'évolution du plan stratégique sera présenté au secrétaire général du conseil exécutif afin que celui-ci puise compiler les données utiles au suivi lors de la prochaine séance obligatoire du conseil d'administration.

De plus, lors d'une rencontre conjointe entre le conseil exécutif et le conseil d'administration tenue avant la présente séance du conseil d'administration, M. Gabriel Lavoie a annoncé qu'il prenait en charge la coordination de l'exécution et du suivi du plan stratégique. Il sera en communication constante avec le conseil d'administration à cette fin.

2.4. Audit de l'exercice financier se terminant le 30 novembre 2014

L'audit de l'exercice financier n'a pas été réalisé en raison du fait que nous ne sommes pas encore en possessions des relevés de la banque. La vérification interne des finances est donc reportée après les fêtes.

Point troisième : Affaires courantes

3.1. Structure interne du CA

Le président du conseil d'administration, M. Joel Neves Briard, propose que le conseil d'administration soit dorénavant divisé en quatre principaux comités ayant chacun un thème principal soit la gouvernance, la stratégie, les audits et les affaires légales.

Cette forme de structure interne, inspirée de la *Loi sur les compagnies*, a pour objectif d'optimaliser le travail du conseil d'administration en divisant ses tâches à des groupes spécialisés.

Sur proposition de M. Joel Neves Briard et dûment appuyé par Mme Weronika Jakubowksa, il est résolu :

Que le conseil d'administration se dote d'une structure interne composé de quatre comités.

Que chaque comité détienne un mandat spécifique et est chargé d'une partie des responsabilités du conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses administrateurs les membres qui siègeront sur les comités pour un mandat d'un an. Il peut, par résolution, mettre fin au mandat d'un administrateur au sein d'un comité, et remplacer ce dernier par vote. Chaque comité est composé de trois administrateurs; le quorum pour leurs séances est fixé à 3 membres. Parmi ces trois membres, un est président du comité. Le président du comité détient également le rôle de secrétaire de comité; il doit donc coordonner, convoquer, présider et représenter le comité. Les comités se rapportent au conseil d'administration, qui doit ratifier les résolutions des comités au plus tard lors de sa prochaine séance. Par contre, à l'exception des audits financiers, les résolutions des comités jouissent de l'autorité équivalente des résolutions du conseil d'administration, et cela, jusqu'à ce que le conseil d'administration se prononce sur la résolution. Les audits financiers ne peuvent faire l'objet d'une résolution visant leur modification ou rejet. Si le conseil d'administration a raison de croire que l'audit n'a pas été mené avec diligence ou honnêteté, il peut refuser le rapport d'audit; le cas échéant, le conseil d'administration doit commissioner une firme externe d'audit à procédér à l'audit financier de l'organisme (ceci ne s'applique que pour les audits annuels; le conseil d'administration n'est pas dans l'obligation de faire suite aux audits trimestriels dont le rapport a fait l'objet d'un refus, sauf lorsqu'il y a suspicion de fraude).

Sur la proposition principale, le vote n'est pas demandé.

CA-14150023 *Adopté à l'unanimité*

CA-14150024 *Le conseil d'administration fonde le comité permanent de la gouvernance, dont le mandat est de veiller à l'optimisation de la structure organisationnelle de l'organisme, de créer ou abolir toute fonction d'officier, salarié ou bénévole, de combler les vacances au sein du conseil d'administration, et de soutenir, à sa demande, la présidence du conseil exécutive dans les affaires touchant la gestion quotidienne de l'organisme. La participation de la présidence du conseil exécutif au sein de ce comité est recommandée.*

Le conseil d'administration élit au comité permanent de la gouvernance :

M. Yassen Tcholakov, président
Mme Camille Pelletier Vernooy
Mme Jouhayna Bentaleb
Mme Catherine Ji

CA-14150025 *Le conseil d'administration fonde le comité permanent de la stratégie, dont le mandat est de veiller à l'évolution du plan stratégique, d'encadrer le processus de planification stratégique et de soutenir, à leur demande, le conseil exécutif dans l'exécution du plan. La participation de la présidence du conseil exécutif au sein de ce comité est recommandée.*

Le conseil d'administration élit au comité permanent de la stratégie :

Mme Weronika Jakubowska, présidente
M. Joel Neves Briard
Mme Chérine Zaïm
Mme Catherine Ji

CA-14150026 *Le conseil d'administration fonde le comité permanent des audits, dont le mandat est d'effectuer les audits financiers trimestriels et annuels, et de soutenir, à sa demande, la vice-présidence aux finances dans les affaires touchant les finances quotidiennes de l'organisme, la tenue des livres et la gestion du compte bancaire. La présidence du conseil exécutif et la vice-présidence aux finances, ainsi que tout membre ayant tenu le poste de vice-présidence aux finances dans les deux dernières années, ne peuvent siéger sur ce comité.*

Le conseil d'administration élit au comité permanent des audits :

M. Joel Neves Briard, président
Mme Jouhayna Bentaleb
Mme Weronika Jakubowska

CA-14150027 *Le conseil d'administration fonde le comité permanent des affaires légales, dont le mandat est de veiller à la mise en place des meilleures pratiques légales, de rédiger et réviser tous les contrats et conventions concernant l'organisme, de coordonner les affaires légales concernant tout litige impliquant l'organisme et d'obtenir des conseils juridiques professionnels au besoin.*

Le conseil d'administration élit au comité permanent sur des affaires légales :

Mme Camille Pelletier Vernooy, présidente
Mme Jouhayna Bentaleb
M. Yassen Tcholakov

Le président du conseil d'administration, M. Joel Neves Briard, doit veiller à la bonne conduite générale des comités et détient l'autorité nécessaire dans l'exécution de ce devoir.

Point quatrième : Points statutaires

4.1. Varia

Aucun membre du conseil d'administration ne demande la parole.

4.2. Levée

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant plus la parole, sur proposition de M. Joel Neves Briard et dûment appuyé par Mme Weronika Jakubowska, il est résolu :

Que l'assemblée soit levée.

Sur la proposition principale, le vote n'est pas demandé.

CA-1415028 *Adopté à l'unanimité*

L'assemblée est ainsi levée à 16h15.

Dépôt du procès verbal

En conséquence de la levée, de tout ce qui précède, il a été dressé par le secrétaire d'assemblée le présent procès-verbal de la quatrième séance ordinaire du conseil d'administration d'IFMSA-Québec 2014-2015 qui s'est tenue le 20 décembre 2014 à Montréal, Québec.

L'adoption de ce procès-verbal par le conseil d'administration fait l'objet de la résolution CA-14150032 (ref. PV-CA05-150322).

Je, Joel Neves Briard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient.

Le président du conseil d'administration,

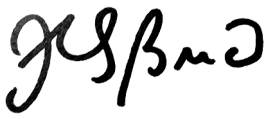

M. Joel Neves Briard

La secrétaire du conseil d'administration,

Mme Weronika Jakubowska